



## **Commission**

### **« Education, Formation professionnelle, Jeunesse »**

#### **ACTIONS PREVISIONNELLES**

### **RESEAU « INTERVENANTS MEDEF »**

---

Une liste de 15 membres est constituée.

#### *Objectif :*

Ce réseau de chefs d'entreprise ou proches collaborateurs, pourra être sollicité par le MEDEF pour des interventions dans les manifestations en faveur de l'emploi des jeunes, organisés par les partenaires sociaux (Conseil Régional, Pole Emploi, Mission Locale, RSMA, Foyer l'Espérance, UAG, etc ...)

#### *Pourquoi ?*

- A travers ces « intervenants MEDEF », le MEDEF sera toujours représenté dans les manifestations ;
- L'insertion des jeunes reste une priorité pour le MEDEF ;
- Le MEDEF souhaite que les entreprises soient présentes pour toutes actions et projets en faveur de l'emploi des jeunes ;
- Le MEDEF souhaite créer un réseau de contacts directs.

### **ENQUETE « ALTERNANCE »**

---

Recenser les nombres de contrats en Alternance signés par les entreprises du MEDEF, pour mener une action de communication et d'information.

### **CONVENTION RSMA / MEDEF**

---

Insérer plus de 100 jeunes du RSMA dans les entreprises du MEDEF, avant la fin de l'année, pour des stages en entreprise.



## **PARCOURS DE REINSERTION**

---

Mettre en place un groupe d'entreprises acceptant d'accueillir des jeunes en réinsertion.

**Cible :** Des jeunes qui souhaitent retrouver le chemin du travail.

**Objectif :**

- Réapprendre à se lever tôt pour travailler ;
- Apprendre à respecter les codes de vie au travail ;
- Travailler sur le savoir être.

## **CLUB « RH MEDEF »**

---

Une liste de 20 membres est constituée.

**Objectif :**

Permettre aux chefs d'entreprises ou proches collaborateurs de disposer d'un lieu de rencontre afin d'évoquer certaines thématiques en lien direct avec les Ressources Humaines (gestion des compétences, formation et emploi). Les entreprises y partageront savoir-faire et expériences.

À partir de témoignages d'entreprises et d'interventions d'experts, ce Club vous permettra de débattre librement. Cet espace d'échanges se voudra convivial et catalyseur de lien entre les professionnels. Il sera ouvert à tous, quels que soient le secteur et la taille de votre entreprise.

**Pourquoi ?**

- Traiter des sujets d'actualité sensibles avec des spécialistes ;
- Echanger les bonnes pratiques et le partage des connaissances ;
- Permettre aux responsables RH des grandes entreprises d'échanger entre eux et avec des chefs d'entreprise de taille plus modeste ;
- Echanger des documents pratiques avec les personnes présentes ;
- Créer un réseau de contacts directs.

## **ACTIONS POLITIQUES**

---

- Aligner l'exonération de charge du contrat pro sur celle du contrat d'apprentissage ;
- Exonération totale des charge pendant 12 ou 24 mois pour l'emploi d'un jeune entre 18 et 26 ans (contrat emploi Jeune DOM -62% de chômage jeune) ;
- Contrat jeune à 60% Smic (12 mois) pour les non-qualifiés assorti d'un certain nombre d'heures de formation.